



# L'ESPRIT DE CONQUETE

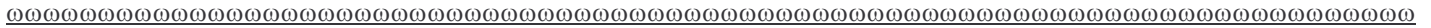


Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : <http://www.tresor.cgt.fr/35>

E-Mail : [cgt.035@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@cp.finances.gouv.fr)



## CTPL du 16 juin 2005

### Repyramidage des emplois au titre de 2004 et suppressions d'emplois

Poste ou service	Avant		Après	
	B	C	B	C
TG – Compta	4	9	5	8
TG – Logistique	3	9	4	8
TG – Dep Reg	3	6	4	5
Rennes Colombier	10	16	11	15
C H R	10	13	11	12
TPM St Malo	8	12	9	11
Combours	1	2	0	3

**Rattachement du pôle national de soutien au réseau « fonctions publiques territoriale et hospitalière » de Rennes à la TG d'I et V : soit + 1 RF, 1 RP, 3 Inspecteurs et 1 B.**

Nous avons obtenu l'assurance qu'il n'y aura pas de perte de rémunération pour ces personnels.

**Implantation de 2 TP** en I et V : un en date du 01 07 2005 par transformation d'un poste de RP au CER et un par création à la TG au 01 12 2005, en lien avec la **suppression du poste de B de Combours**. Aujourd'hui effectivement 3 agents C dans ce poste et aucun B, est-ce une raison suffisante pour supprimer officiellement le poste de B ? N'est ce pas anticiper sa fermeture ? Bien évidemment, la CGT s'est opposée à cette suppression d'emploi.

Par ailleurs, nous apprenons le départ du cadre A au 1er septembre 2005 et que le poste sera mis en intérim.

**Implantation des emplois du service de contrôle** de la redevance en TG au 01 03 2005 : soit **1 inspecteur, 2 B et 2 C.**

L'emploi de Trésorier Principal, animateur inter régional (Bretagne et Normandie) du contrôle de la redevance sera transféré à la Trésorerie Générale du Finistère au 1er juillet 2005.

## Rapport d'activité du département en 2004.

Les effectifs : Au 31 12 2004 => 896 agents dont 224 agents à temps partiel

Soit : 14 A (9,23% des A), 81 B (26% des B), 129 C (31% des C)

S'y ajoutent 11 B et 14 C en CPA.

Les emplois théoriques se répartissent ainsi :

	Total	TG	PNC
<b>A</b>	130	64	66
<b>B</b>	284	123	161
<b>C</b>	410	170	240

Les recrutements d'auxiliaires 398 mois dont 73 pour la TG, 111 pour le DI, 201 pour les PNC et 13 pour le CER.

Centre d'encaissement des amendes (C E A) : Par rapport à 2003, + 14,96% pour le nombre d'amendes traitées et + 46,94% pour le montant, ainsi que 33,03% de plus du nombre de chèques.

Huissiers du Trésor : 38 523 actes contre 28 579 en 2003.

Pensions : 30 000 dossiers ont été dématérialisés sur les 240 000 existants.

### Formation Professionnelle :

Formation des agents des SET d'Ille et Vilaine :

La formation initiale est désormais majoritairement effectuée à Lyon.

	Formation Continue		Formation Initiale (stages pratiques)		Préparation aux concours		Total formations	
<b>Nombre de jours/agents</b>	2558,50 (+79,04%)		254,50		242 (+31,88%)		3055	
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	2724 (+85,43%)		14		134 (+ 34%)		2872	
<b>Catégorie de Bénéficiaires de formation (en nombre)</b>	A : 771	28,3 0%	A : 4 A+ : 1 B : 9	28,57 % 7,14 % 64,29 %	A : 16 B : 40 C : 76 D : 2	11,94 % 29,85 % 56,72 % 1,49%	A : 791	27,54% 2,12% 34,26% 34,68% 1,39%
	A+ : 60	2,20 %					A+ : 61	
	B : 935	34,3 2%					B : 984	
	C : 920	33,7 7%					C : 996	
	D : 38	1,40 %					D : 40	
							<b>807</b>	

Il faut savoir que les chiffres sont faussés car dans les 2558,50 jours/agent sont inclus les réunions d'information sur la notation et les journées d'étude des cadres A. Pour nous, il ne s'agit aucunement de

formation mais d'information. Faudrait il un stage pour expliquer à notre direction la différence entre les 2...

Et malgré ce gonflement, la moyenne par agent des jours consacrés à la formation est inférieure à la moyenne nationale (environ 1,5 contre environ 2).

- **Dispositif d'adaptation à l'emploi : 184 bénéficiaires.**
- **Formation aux collectivités locales : 689 stagiaires.**
- **Formation au recouvrement : 303 stagiaires.**
- **Bureautique : 249 stagiaires.**
- **Gestion des ressources humaines** (présentation de la réforme de la notation) : **747 stagiaires** (Cherchez l'erreur).

Il est à remarquer qu'une large part de la formation est liée aux évolutions réglementaires et technologiques.

Sur certaines matières –très techniques- on note une vraie difficulté à trouver des formateurs (par exemple le secteur hospitalier). Se pose alors la question de l'adéquation entre les besoins réels des agents et le contenu des formations.

## **Réseau :**

### **Nouvelles structures liées à l'arrêt de l'activité de la redevance :**

La répartition des agents entre les deux nouvelles structures est maintenant connue. 189 seront affectés à la Trésorerie Amendes Contrôles Automatisés et 62 au Pôle Inter régional d'Apurement Administratif.

Les activités de la redevance cesseront le 30 septembre et les nouvelles activités débuteront le 1er octobre. Toutefois, les agents affectés au PIAA commenceront à « se faire la main » sur des comptes dès la semaine prochaine.

Notre délégation est intervenue pour se faire l'écho des inquiétudes des agents de la Trésorerie Amendes. Le doublement de l'accueil téléphonique par rapport aux projets initiaux va se traduire obligatoirement par des conditions de travail difficiles. Pour les agents, il n'est pas question de tomber dans une logique de centre d'appels.

La Trésorerie Ille-et-Vilaine Amendes intégrera l'immeuble Le Turgot à une date encore non connue. D'ores et déjà, les agents concernés voient déjà les difficultés d'accueillir le public au rez-de-chaussée quand les dossiers sont au 3ème étage et à court ou moyen terme, on aboutisse à la fusion des 2 postes. Considérant qu'ils font l'objet d'une restructuration liée à la suppression de la redevance, ils demandent à bénéficier de la même prime que les agents de la redevance.

### **Rennes Colombier – RBO – Cesson - Chartres :**

La trésorerie de Rennes Colombier récupérera le recouvrement impôts de RBO et Cesson. La concentration continue...

Les collectivités locales de RBO devraient être réparties entre Chartres et Cesson. Compte tenu de ces projets, la trésorerie de Chartres devra être relogée ou agrandie, les locaux actuels, déjà trop exigus, devenant nettement insuffisants. Des rencontres avec les élus ont déjà eu lieu et se poursuivront en septembre. Nous avons également posé la question du relogement des agents de Cesson pendant les travaux : la proposition du maire, à savoir des ALGECO, ne convient pas au personnel. La direction a également rejeté cette proposition et demande le relogement dans des locaux en dur.

S'agissant des agents du secteur recouvrement de cette trésorerie, ils auront le choix entre « suivre leur produit » (sic) à Rennes Colombier ou rester à Cesson en passant sur le secteur communal.

**Redon – St Nicolas de Redon** : fusion déjà évoquée dans un CTPL précédent, elle aurait consisté à regrouper des postes de départements et même de régions différents. Si cette opération était souhaitée par le TPG d'Ille-et-Vilaine, elle ne semblait pas à l'ordre du jour chez son collègue de Loire-Atlantique (qui disait même ne pas en avoir entendu parler). Aujourd'hui, les problèmes que nous avons vus se révèlent réels, au point de faire « capoter » tout ou partie du projet (2 DI, 2 chambres régionales des comptes, 2 TPG, etc...).

**Horaires variables :** Quatre postes concernés par des modifications des règlements intérieurs d'horaires variables : Louvigné du Désert, Retiers, RBO et Pipriac. Les changements sont actés par le CTPL.

## **Questions diverses :**

**Notation :** La Direction Générale travaille actuellement à un bilan de la première campagne de la nouvelle notation. Une communication sera faite au niveau du département. Les premières CAP de révision de note se tiendront le 28 juin, une deuxième session aura lieu en septembre. Déjà nous avons connaissance de 10 recours en catégorie C et 7 en B. Rappelons que vous disposez de deux mois après la date de validation pour déposer un recours. La CGT vous y invite vivement, pour mettre en échec cette nouvelle notation, inique et inefficace, et exiger avec nous la réouverture de négociations.

**Personnels des centres d'encaissement :** A la suite de la reconnaissance d'une maladie professionnelle au CEA, nous nous sommes inquiétés du suivi médical spécifique de ces personnels : il nous a été répondu qu'ils font l'objet d'une visite médicale annuelle.

**Département Informatique :** Nous avons évoqué la dangerosité des escaliers du DI : pour la direction, il ne s'agit pas d'une malfaçon, mais juste d'un mauvais choix de couleur du revêtement. Plusieurs solutions sont à l'étude, espérons qu'une décision sera prise rapidement... avant l'accident ! Problème des portes coupe-feu, très lourdes et difficiles à manipuler : elles devraient rester ouvertes et un dispositif les fermerait en cas d'alerte incendie.

Tire-palettes électrique et gerbeur : le marché est en cours.

Logement du gardien, l'aménagement de son coin-cuisine toujours au même point : le point mort ! La question de son vestiaire sera traitée avec celui des agents du CER.

**Cartes de parking de l'ancien DI :** Elles ont été récupérées et recensées. La répartition sera faite prochainement, d'ores et déjà nous savons qu'il y aura plus de candidats que de cartes. Elles iront en priorité au service de contrôle de la redevance (agents itinérants), au SAU, au pôle national de soutien Fonctions Publiques territoriale et hospitalière et aux agents de RBO (qui perdront leurs places de parking en même temps que leur bâtiment).

**Agent enquêteur :** L'agent enquêteur part en retraite. Un appel à candidature va être lancé pour son remplacement. Nous savons à l'avance que c'est un emploi à profil, au seul choix de la direction.

**Dotation informatique :** Les agents de l'équipe de renfort (selon leurs besoins) et les chefs de postes (selon leurs désirs) se verront dotés de micro-ordinateurs portables.

La capacité de débit du réseau informatique va augmenter de 4 à 6 giga-octets, ce qui devrait améliorer les connexions Magellan et la messagerie. La CGT considère qu'il y avait un vrai besoin et que cette amélioration devrait grandement faciliter le travail, notamment dans les postes comptables.

**Concours commun finances catégorie C :** A partir de 2006, le concours de catégorie C devient unique pour le ministère. Dans les départements une administration est désignée pour l'organisation. Pour l'Ille-et-Vilaine, c'est le Trésor qui en sera chargé. Nous sommes intervenus pour demander que le service des ressources soit renforcé pour faire face à ce transfert de charges.

**ORE :** La direction nous confirme qu'il ne sera pas tenu compte de « l'effet CER » pour l'ORE des postes.

Il n'en sera sans doute pas de même pour le CHD et les permis de chasse, il faudra bien, de toutes façons, que la direction répartisse ses 650 suppressions d'emplois : notre département devra bien y contribuer...

## **Information hors CTPL :**

Le CTPC du 15 juin n'a pas pu se tenir, les organisations syndicales l'ayant quitté après lecture de leurs déclarations liminaires. Nous n'avons donc pas d'informations supplémentaires à apporter sur les revendications des collègues des centres d'encaissement. Rappelons que la direction générale devait réunir les organisations syndicales début juin sur ce sujet. De retard en report, nous approchons de l'été sans qu'aucune négociation ait débuté. La CGT continue à intervenir auprès de la Direction Générale pour exiger cette rencontre.